



www.agen.fr

Monsieur Yanis MATAALLAH

Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Valérie Cason

Tel : 05.53.69.47.16

Email : valerie.cason@agglo-agen.fr

Réf. à rappeler : n° 2023/

Objet : Communication de documents administratifs – Note de frais.

Agen, le 30 juin 2023

Monsieur,

Par un courriel en date du 4 juin 2023, vous avez sollicité de la collectivité, la communication des documents administratifs suivants :

- Notes de frais de déplacement du Maire de la Ville d'Agen, de 2020 à aujourd'hui,
- Notes de frais de restauration du Maire de la Ville d'Agen, de 2020 à aujourd'hui,
- Notes de frais de représentation du Maire de la Ville d'Agen, de 2020 à aujourd'hui.

La Ville d'Agen ne prend en charge aucun remboursement de frais pour le maire. Elle n'est donc pas en capacité de vous transmettre les éléments que vous demandez.

En effet, le maire comme les autres élus du conseil municipal voient leurs frais de déplacement et leurs frais de restauration effectués dans le cadre de leurs missions municipales, directement pris en charge par la collectivité sur la base des ordres de mission préalablement établis et des factures transmises par les prestataires de service (transporteurs, hébergeurs, restaurateurs). Ces dépenses font l'objet d'un paiement par mandat administratif et sont donc soumises au contrôle régulier du comptable public et au contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine.

A cet effet vous trouverez ci-joints deux fichiers sous format Excel :

- L'un portant sur les frais de déplacement (transport) et de séjour (hébergement) de **tous les élus du conseil municipal** pour la période 2020/2022,
- Le second sur les frais de restauration engagés par la Ville d'Agen sur ces mêmes exercices **qu'il s'agisse d'élus ou d'agents de la collectivité**. Les dépenses de restauration prises en charge ici sont très diverses, il peut s'agir de réunions de municipalité, de repas de travail avec la présence ou non de tiers extérieurs, ...



.../..

Hôtel de Ville

Place Docteur Esquirol - BP 30003 - 47916 Agen Cedex 9

Standard : 05 53 69 47 47 - site : www.agen.fr



www.agen.fr

Les documents ainsi transmis le sont sous un format conforme aux dispositions des articles L.300-4 et L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration, à savoir : sous forme électronique « dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé ».

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.



Jean DIONIS DU SÉJOUR
Maire d'Agen

